

Réflexion stratégique sur les perspectives de la filière PPAM à l'horizon 2025

I – ETAT DES LIEUX – CONTEXTE DE LA FILIERE

Une filière particulièrement diversifiée

Ces filières correspondent à trois types de production dont les débouchés et les modes de transformation sont très différents : les plantes à parfum destinées le plus souvent à la transformation pour les industries cosmétiques, de la parfumerie ou de l'aromatique ; les plantes aromatiques destinées à l'alimentation, soit directement à l'état frais, réfrigéré ou congelé, soit à l'issue d'une transformation après triage et séchage ; les plantes médicinales destinées à l'industrie pharmaceutique et des compléments alimentaires.

Au total ce sont plus de 150 espèces végétales et plus de 500 références produits qui sont concernées.

Une tendance à l'augmentation des surfaces

La présence de plantes à parfum, aromatiques ou médicinales, signalée sur la quasi-totalité (91 départements) du territoire métropolitain, se répartit sur 1 020 cantons, totalisant près de **38 000 ha** cultivés par un peu moins de **4 800** exploitations en 2010.

Comparativement aux deux recensements antérieurs les évolutions sont les suivantes :

France Métropolitaine	RGA 89	RA 2000	Variation 89/2000	RA 2010	Variation 2000/2010
Nb exploitations	3 954	3 626	-8,3%	4 478	23,5%
Surface ha	21 334	32 965	54,5%	37 978	15,2%

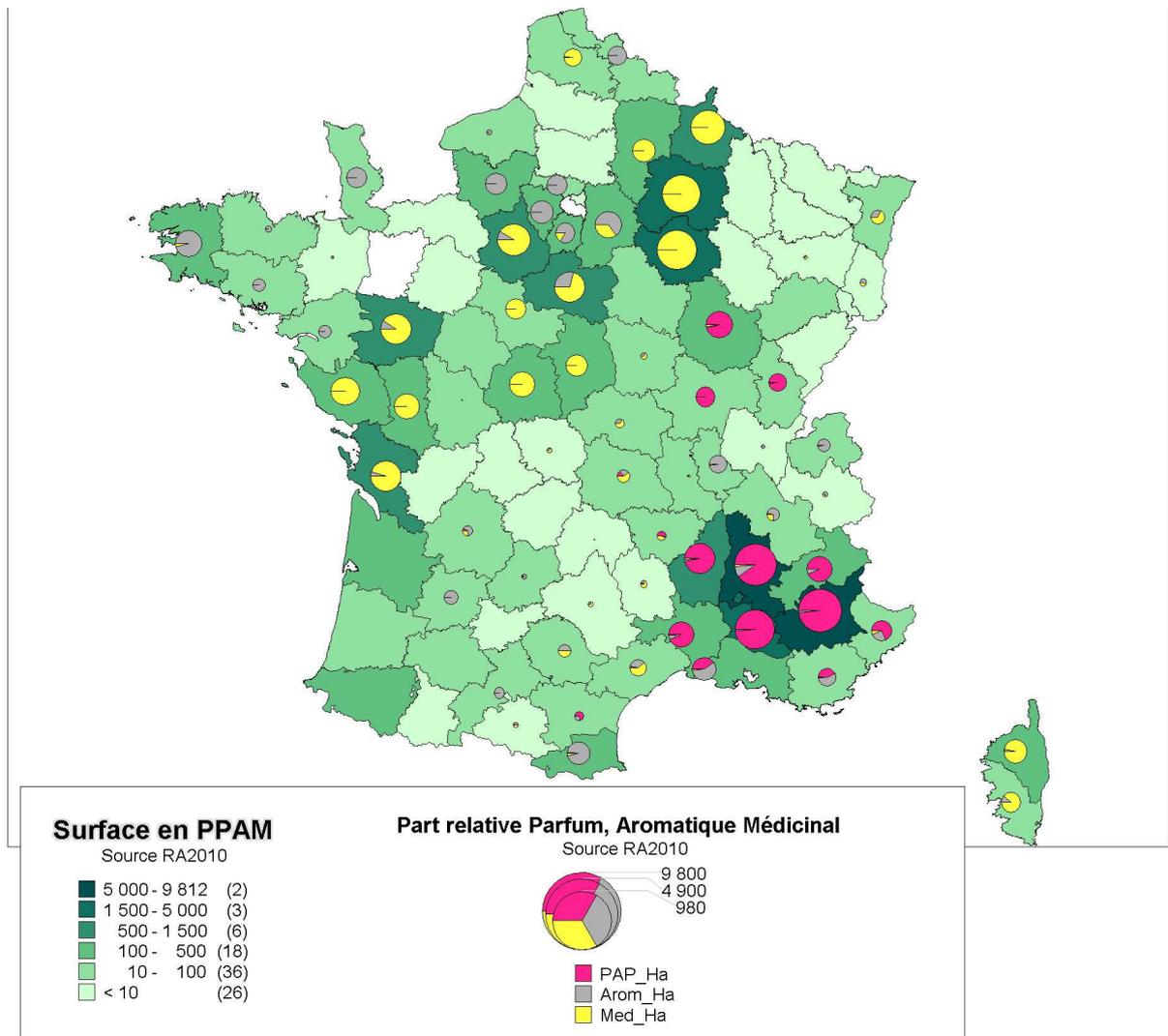
Au regard de **l'évolution** générale de l'ensemble de l'agriculture au cours de la dernière décennie (- 26 % pour le nombre d'exploitations et - 2 % pour les surfaces (SAU)), celle relative au secteur des PAM est plutôt remarquable.

Des cultures de diversification dans les exploitations

Environ 3/4 des exploitations qui ont déclaré des surfaces en PAM le font plutôt à titre de **diversification**, notamment pour 53 % d'entre elles qui ont moins de 10 % de leur SAU en PAM ; globalement ces exploitations représentent tout de même 54 % des surfaces en PAM ; 1/3 des surfaces sont par contre cultivées par les exploitations qui ont plus de la moitié de leur SAU en PAM et les 13 % d'exploitations les plus **spécialisées** représentent quant à elles 21 % de ces mêmes superficies.

Des spécialisations territoriales

La carte ci-dessous¹ présente les surfaces par département avec le poids relatif des secteurs « parfum, aromatique et médicinal ». (source RGA 2010)



Ces données confirment la spécialisation des principaux pôles de production (hors cueillette) sur le territoire métropolitain : plantes à parfum et aromatiques (herbes de Provence) dans le sud, plantes médicinales dans une diagonale Angoulême - Reims, plantes aromatiques dans le bassin parisien et l'ouest.

Des réglementations multiples

De part les usages particulièrement variés, ces productions doivent répondre à un nombre particulièrement important de réglementations tant nationales que communautaires. Elles sont notamment concernées par les règlements relatifs à l'agriculture (phytosanitaires...), à l'alimentation, aux compléments alimentaires, aux médicaments, aux cosmétiques (allergènes), aux produits chimiques (REACH), aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Des particularités entre secteurs de productions

Plantes à parfums (21 000 Ha)

Si les huiles essentielles de lavandin (1 6000 Ha 1 000T) et de lavande (4 000 Ha) restent la production phare, d'autres cultures emblématiques existent comme les plantes à parfum de la région de Grasse, le bourgeon de cassis de Bourgogne ainsi que des productions particulières comme le sclaréol (1 000 Ha) issue de la sauge sclarée.

La production de lavandin quasi exclusivement destinée à la parfumerie fonctionnelle doit disposer d'une offre très lisible pour les industriels. Dans ce contexte, les problèmes majeurs de déperissement et certains aléas liés aux réglementations (REACH, phytosanitaires) pourraient être pénalisants.

La lavande est quant à elle conurrencée par d'autres pays producteurs (Bulgarie...). La France n'est plus le pays leader sur cette production.

Sur d'autres créneaux il existe de véritable potentiel de développement sous réserve d'attractivité de ces cultures dans le cadre de diversifications (sauge sclarée...) ou encore de disponibilité du foncier (Plantes à parfum de Grasse).

Plantes aromatiques (2500 Ha)

Elles sont très diversifiées (thym, romarin mais aussi ciboulette, persil...) et correspondent à différents types de marchés allant du frais, au surgelé en passant par la plante séchée.

Les régions concernées sont largement réparties sur le territoire national : de la Bretagne (frais), au bassin parisien (surgelés) jusqu'au sud-est (Herbes de Provence et surgelés) selon les espèces.

Le marché des plantes aromatiques reste dominé par les importations. Sous réserve de la maîtrise des coûts de production, l'offre devrait pouvoir s'accroître.

Concernant les plantes surgelées la production est très intégrée au travers essentiellement de 2 groupes et relativement stable. Les enjeux de compétitivité restent importants notamment face à la concurrence européenne et portent notamment sur des distorsions de concurrences relatives aux coûts de main d'œuvre et un différentiel de solutions phytosanitaires.

Concernant les herbes sèches majoritairement localisées dans le sud-est, les démarches qualité (Label Rouge Herbes de Provence..) ont apporté une notoriété au produit, lui permettant une différenciation du prix importante. Il s'agit maintenant de consolider cette position en structurant au mieux l'offre de façon à s'assurer qu'elle sera suffisante pour satisfaire ce marché. Ceci est fortement contrecarré par un manque notoire de l'attractivité de cette production.

Plantes médicinales (15000 Ha)

Les plantes médicinales présentent 2 typologies de production.

- Une production totalisant près de 10 000 ha, intégrée avec les laboratoires pharmaceutiques (comme le pavot œillette et le Ginkgo Biloba). Les enjeux sont plus liés à ceux des entreprises que d'une réelle filière.
- Une production très diversifiée portant sur plus de 100 espèces végétales qui sont le fait de producteurs indépendants ou regroupés en OP et qui répondent à des

marchés faits d'opportunités et assez fluctuants.

Enfin, il ne faut pas négliger la cueillette qui, notamment dans le Massif Central, constitue une réelle activité économique sur ces territoires.

La production française présente des marges de progression, en particulier pour certaines productions de haute qualité où les producteurs français pourraient être compétitifs. Par ailleurs, la production sous signe de qualité Agriculture Biologique concerne près du quart de la production française. Il s'agit de conforter ces positions en soutenant l'animation, les organisations de producteurs impliquées, la recherche voire la promotion.

Les maillages importants et croissants d'entreprise de deuxième transformation dans certains territoires sont également un élément important où la capacité de fourniture de matières premières locales, diversifiées et de qualité pourra être valorisée.

II - LES ENJEUX

Axe I : Enjeux économiques :

Au niveau de la filière il faut maintenir une double approche selon les productions concernées.

- 1.1 : Conforter la compétitivité des productions de masse (lavandin, surgelé,...),
- 1.2 : Favoriser la diversité de l'ensemble des marchés de niches ou de diversification.

Axe II : Attractivité des productions :

Au niveau de l'exploitation les problèmes d'attractivité de ces productions spécialisées dans un contexte de diversification constituent l'enjeu majeur

- 2.1 : Lever les freins techniques aux développements de ces productions,
- 2.2 : Positionnement économique,
- 2.3 : Appropriation par les producteurs.

Axe III : Acceptabilité du contexte réglementaire :

Si de nombreux points seront partagés transversalement avec d'autres filières, la spécificité de la plupart des règlements justifie du maintien d'un point particulier.

- 3.1 : Adaptabilité aux réglementations actuelles,
- 3.2 : Anticipation des évolutions réglementaires.

Axe IV : Enjeux environnementaux et sociétaux

- 4.1 : Occupation du territoire,
- 4.2 : Critères environnementaux- agroécologie.

III – LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS PROPOSEES SELON LES ENJEUX CLES IDENTIFIES

Axe I : Enjeux économiques :

- 1.1 : **Conforter la compétitivité** des productions de masse

- Permettre des **coûts de productions compatibles** avec des exigences de prix ou de rapport qualité-prix dans un contexte de marché ouvert à l'international ou du moins l'UE. Les aspects liés à une justification du prix par une garantie de qualité devront être plus spécifiquement abordés

Cela passe par un soutien à la recherche visant notamment la réduction des coûts, l'augmentation des rendements mais aussi d'autres facteurs comme par exemple l'augmentation des concentrations en métabolites secondaires ou encore la limitation des contaminants. (qualité). S'en suit la capacité de diffusion des résultats et du matériel végétal correspondant.

Le renforcement de la connaissance des marchés est également primordial dans une démarche d'anticipation.

- **Lisibilité de l'offre** pour les opérateurs avals (garantie des approvisionnements). Au-delà de la connaissance du potentiel de production, il faudra renforcer la définition des objectifs de production en lien avec les organisations professionnelles.

Par ailleurs, la maîtrise des aléas de production donnera lieu à des programmes de recherche spécifiques (dépérissement lavande, phytosanitaire...).

- Maintenir les positions dominantes (lavandin, surgelé...).

1.2 : Favoriser la diversité de l'ensemble des marchés de niches ou de diversification

- **Produits « identifiants »** (Bio, IGP, « authentique », gammes locales...). Il faudra accompagner et valoriser les démarches IGP et bio mais aussi les cahiers de charges permettant de différencier les spécificités produits au regard de critères de qualité ou géographiques. Cela suppose également des accompagnements promotionnels.

- **Innovations : nouveaux usages et nouveaux produits.**

Cela suppose un soutien à la recherche publique mais aussi largement en entreprises (PME). Une plus forte implication dans les pôles de compétitivité est en mesure d'y contribuer.

Parallèlement à l'innovation il s'agira également de faire émerger des cadres réglementaires compatibles avec ces innovations (notamment pour des usages biocides, vétérinaires...).

- **Liens amont – aval** pour le développement de productions spécifiques. Les maillages des entreprises utilisatrices (essentiellement des PME) sont un facteur important pour le développement de produits spécifiques pour peu que les organisations amont–aval soient favorisées. Cela suppose également de mieux définir les liens contractuels dans le cas particulier de projets innovants.

Axe II : Attractivité des productions :

2.1 : Lever les freins techniques aux développements de ces productions

- Mécanisation spécifiques à ces productions (petites séries...). Vu la spécificité des productions et leur taille réduite, il y aura lieu de proposer une recherche publique sur le machinisme en lien avec les constructeurs pour leurs

développements. Le soutien aux investissements (y compris matériel d'occasion) devra favoriser leur usage effectif.

- Itinéraires de production moins exigeants en main d'œuvre.
Dans des contextes d'exploitations où les disponibilités locales sont souvent réduites il y a lieu d'identifier avec plus de précision les itinéraires techniques les plus adaptés à chaque typologie d'exploitation.
- Réduction de la pénibilité.
Les différentes phases de travaux sont trop souvent manuelles, ce qui suppose là aussi de développer des pratiques plus mécanisées. Cela implique des programmes de recherche spécifiques et un soutien aux investissements adapté.

2.2 : Positionnement économique

- **Rentabilité économique en comparaison de cultures « concurrentes » sur un même territoire** (céréales, vignes, productions de semences selon les secteurs...).
L'analyse des exploitations (comparaison des marges ; complémentarité des productions dans les exploitations par rapport aux périodes de travail, matériel requis...) doit permettre de mieux identifier les freins mais aussi les créneaux les plus appropriés. Cela passera ensuite par des phases renforcées d'information et d'animation.
- **Garantie du débouché** (contractualisation, intégration...).
Il s'agira notamment de faciliter la contractualisation sur la durée de culture y compris pour des espèces pluriannuelles.
- **Organisations de productions**
Les projets de développement pensés au sein des organisations professionnelles devraient assurer un contexte plus fiable de mise en place. Ce pourrait par exemple être le cas pour la sauge sclérée.

2.3 : Appropriation par les producteurs

- **Animation – information** : Des schémas plus appropriés d'information, l'analyse des producteurs cibles au regard des itinéraires de productions possibles doivent permettre aux producteurs de mieux s'approprier ces productions.
- **Formation** : La mise en place d'un plan de formation dédiée et plus spécifique doit permettre en complément des informations mises en place par les professionnels d'assurer la transmission des savoir-faire. En préalable une étude des besoins sera effectuée afin d'être « juste » dans les formations proposées.

Axe III : Acceptabilité du contexte réglementaire :

3.1 : Adaptabilité aux réglementations actuelles

- Cas spécifiques des disponibilités en solutions phytosanitaires (AMM pour les usages orphelins) : Les efforts pourtant importants dans ce domaine ne sont visiblement pas suffisants pour apporter toutes les solutions nécessaires. Il s'agira donc de maintenir voir renforcer les efforts sur ce sujet y compris jusqu'à l'usage de « l'article 51 » et si nécessaire de reconsidérer les dispositions.
- *Homogénéité d'applications des réglementations UE entre les Etats membres.
A mettre en œuvre dans un cadre inter filière.*

- Accompagnement pour la prise en compte des règlements récents (REACH, cosmétiques...). Les mesures spécifiques d'accompagnement sont à maintenir. Par ailleurs, il paraît nécessaire de mettre en œuvre un « groupe veille » au regard des propositions de révisions.
- *Différentiels entre règlements nationaux (mains d'œuvre...) : ce volet sera décliné en inter filière en s'attachant notamment à fournir des études comparatives fines utilisables pour nos secteurs.*
- Valorisation des réglementations en tant que facteur de différenciation : La traçabilité et la qualité des productions françaises correspondent souvent aux exigences réglementaires et peuvent constituer un « faire-valoir » notamment pour les règlements avals qui s'appliquent à toutes les provenances d'approvisionnements. Par ailleurs il serait souhaitable d'initier certaines « réglementation positive » comme par exemple des allégations « lavandées » dans la parfumerie fonctionnelle réservée à l'usage effectif de produit à base de lavande ou lavandin à un taux minimum.

3.2 : Anticipation des évolutions réglementaires

- Veille réglementaire amont et aval. Cette veille prospective est souvent faite de façon diffuse par différentes représentations professionnelles. Il est proposé la mise en place d'une commission « veille » intégrant les différents partenaires tant amonts qu'aval.
- **Peser dans les dispositifs de définitions des nouvelles obligations réglementaires** (nationales et surtout UE). Il est souhaité que sur tous les champs réglementaires une consultation professionnelle préalable puisse être instaurée. Cela suppose également une sensibilisation des élus et des contacts plus directs avec les différents ministères en charge de ces questions.

Axe IV : Environnementaux et sociétaux :

4.1 : Occupation du territoire

- Production et emploi en zones difficiles (montagne, zones sèches...), exploitation mais aussi cueillette. Pour les productions de la filière au-delà de la capacité à satisfaire la demande au plan national il y a lieu de conforter les implantations territoriales. Cela suppose des liens importants avec les collectivités territoriales pour asseoir ces priorités et veiller à ce que la concurrence pour une même production entre zones difficiles et d'autres implantations trouve un équilibre. L'accompagnement et la professionnalisation de la cueillette sont également à même de contribuer à son maintien dans le respect du milieu naturel.
- Maintien des productions en secteur à forte pression foncière (exemple Grasse...) : le travail au travers des plans d'occupation des sols est un des éléments de réponse.
- Valorisations de l'image régionale ou culturelle des productions (lavande, gentiane, herbes de Provence...) ; l'enjeu économique de ces productions va au-delà de la valorisation directe des produits pour ces territoires. Cet axe mis en place en lien avec les collectivités territoriales doit être renforcé en ciblant notamment un meilleur retour pour les producteurs.

4.2 : Critères environnementaux- agroécologie

- **Augmentation de la diversité des cultures dans les emblavements** (diversité intrinsèque, maillage spatial, rotations...) : de part la multiplicité des productions ces filières contribuent à une réelle diversité. Afin de mieux la valoriser en termes d'agroécologie, les recherches à l'échelle du système d'exploitation méritent d'être renforcées.
- Valorisation des productions biologiques : La production biologique est déjà significative comparativement à d'autres filières (13 % en moyenne et jusqu'à plus de 25 % pour certaines productions). Cela suppose de maintenir cette tendance mais en veillant à ce que les progressions correspondent à de réelles augmentations de la demande. L'effort devra donc en priorité porter sur la connaissance de la demande et éventuellement la stimuler